

SPORTS VACANCES

Règlement intérieur

Applicable à partir du 01/01/2019

L'inscription à SPORTS VACANCES implique l'acceptation et le respect du présent règlement

Le service d'accueil SPORTS VACANCES est un service municipal facultatif que la Ville de Bellerive-sur-Allier propose aux enfants scolarisés en CE2, CM1 et CM2 bellerivois ou extérieurs si de la famille proche réside à Bellerive (grands-parents, oncles, tantes...).

I – CONDITIONS GENERALES

FONCTIONNEMENT

Cet accueil est assuré de la manière suivante :

Lieu d'accueil	Jours de fonctionnement	Horaires
COSEC 13 rue Ferlot à Bellerive sur Allier Tél. cosec : 04.70.32.36.81 Tél. mairie : 04.70.58.87.00	•Vacances d'hiver : 1ère semaine •Vacances de printemps : 2 semaines	-du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30
	•Vacances de juillet : 3 semaines •Vacances d'août : 3 semaines	-lundi, mardi, mercredi et vendredi : 13h30 à 17h30 -Jeudi : 9h30 à 17h30

INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont prises à la mairie au service Education, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Toutes les demandes d'inscription doivent obligatoirement être reçues en mairie, service Education, **minimum 48 heures (jours ouvrés) avant le 1^{er} jour de fréquentation.**

Il est précisé que les places sont limitées, donc les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée.

PROGRAMME D'ACTIVITES

Le programme d'activités est construit par le service des sports ; il est communiqué avant chaque période de fonctionnement.

Certains aléas (dont la météo) peuvent conduire à des modifications de programme.

MODIFICATIONS DE L'INSCRIPTION

Les modifications ou annulations d'inscription doivent être reçues en mairie au service Education, **minimum 1 semaine (jours ouvrés) avant la semaine concernée.**

Toutes les modifications ou annulations intervenant après ce délai donneront lieu à facturation.

TARIFS

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal et sont consultables sur notre site internet www.ville-bellerive-allier.fr. La révision est effectuée chaque année scolaire.

TARIFS PREFERENTIELS

La politique tarifaire de la Ville de Bellerive sur Allier permet de moduler les tarifs appliqués aux familles bellerivoises en fonction de leurs revenus (réduction fixée par délibération du Conseil d'administration du CCAS selon le quotient familial de la CAF).

Il convient de prendre attache auprès du Centre communal d'action sociale de la Ville de Bellerive-sur-Allier.

FACTURATION

La facture est adressée à la famille après chaque période de fonctionnement.

PAIEMENT

Pour régler vos factures, plusieurs possibilités :

- ✓ Prélèvement automatique (dossier à retirer au service éducation ou à télécharger sur notre site internet)
- ✓ Paiement en ligne : se connecter sur : www.tipi.budget.gouv.fr
- ✓ Chèque libellé à l'ordre du Trésor public et adressé à Trésorerie, 20 avenue de Russie, 03700 Bellerive-sur-Allier
- ✓ Numéraire : directement auprès du Trésor public de Cusset

REMBOURSEMENTS

Aucun remboursement.

Toutefois, les absences d'une semaine justifiées via un certificat médical pourront donner lieu à l'annulation de la facturation.

SANCTIONS

Il est exigé des enfants le respect le plus absolu vis à vis du personnel d'animation, des autres jeunes et du matériel.

Les enfants doivent obligatoirement avoir quitté la structure aux heures de fermeture mentionnées ci-dessus, sous peine d'exclusion temporaire d'une semaine. En cas de récidive, il sera prononcé une exclusion définitive de l'accueil, pour l'année scolaire en cours.

MESURES PARTICULIERES

Pour des raisons de sécurité, aucun changement non-formulé par écrit ne pourra se substituer aux informations de la fiche d'inscription.

ASSURANCES

Une assurance individuelle « responsabilité civile » (scolaire et extrascolaire) est obligatoire. L'assurance de la commune complète celle souscrite par les responsables des jeunes.

II – CONDITIONS PARTICULIERES

POSSIBILITES D'INSCRIPTION

- à la semaine

LIEU D'ACCUEIL

Le COSEC est le lieu d'accueil principal. En fonction des activités proposées aux enfants, le lieu de rendez-vous pourra être modifié (stade aquatique, centre omnisport...)

Les lieux de rendez-vous seront précisés sur le programme d'activités.

ACCUEIL SUR LA SEMAINE

- La structure ne prend pas en charge le goûter des enfants. Il convient de lui en fournir un.
- **Les enfants devront prévoir une tenue de sport appropriée**

ACCUEIL DU JEUDI DURANT LES VACANCES D'ETE

L'accueil du jeudi est organisé sur la journée (9h30 à 17h30) pour les sorties. Les parents devront fournir un panier repas.

Bellerive sur Allier, le 21/11/2018

P/le Maire,
L'adjointe déléguée,
Anne-Laure AUROY

